



Congé sabbatique et démission

Par **Amelie1269**, le **28/04/2017** à **08:21**

Bonjour,

Je suis actuellement en congé sabbatique jusqu'au 31 août.

Je souhaiterais savoir si, dans le cas où je pose ma démission 3 mois avant (délai de mon préavis), le congé sabbatique prends fin et je dois retourner travailler 3 mois où si le préavis court durant mon congé sabbatique (et dans ce cas est ce que je touche les indemnités malgré tout : salaire etc), où si je dois impérativement reprendre le travail, puis poser ma démission pour avoir mes indemnités de préavis.

En vous remerciant,

Par **morobar**, le **28/04/2017** à **08:35**

Bonjour,

Le préavis est du temps de travail effectif et non du délai en congés.

[citation] poser ma démission pour avoir mes indemnités de préavis[/citation]

Mais de quelles indemnités parlez-vous ?

[citation]je touche les indemnités malgré tout : salaire [/citation]

Salaire après des mois de congés sans solde ?

Vous aurez un solde de tout compte reprenant les sommes dues et celles que vous pourriez devoir (congés non soldés, frais de mutuelle...)